

choses vues

EDITION SPECIALE - EDITION SPECIALE - EDITION
LE PLAN DE COHESION SOCIALE du 30/06

A peine eu le temps de dire que nous disparaissions jusqu'en septembre et déjà nous revenons ?

Oui mais pour tracer l'architecture du « Plan Borloo ».

Lisez la présentation, en particulier la différence entre loi de finances et loi de programmation et intégrez que le plan montera en charge lentement au niveau du financement.

Retour au traitement social du chômage ? Oui mais « retour » n'est pas le mot pour qualifier ce texte qui est aussi une prise de position sur l'ensemble de la situation et les moyens d'y remédier. La discrimination positive est là par exemple. Lisez entre les lignes, soyez d'accord, ou pas ?, il y a de quoi faire.

Avec ces propositions nous tenons une occasion supplémentaire de souhaiter à tous de bonnes vacances. Nous verrons ensuite les rentrées que réserve ce feuilleton (pluriannuel !!!, ce n'est pas tous les jours.) A bientôt.

Pôle Ressources - geneviève.casanova@addap13.org



éduquer dans la rue

revue de presse

PLAN DE COHESION SOCIALE 3 volets, 20 programmes d'action

| | | |
|------------------------------|--|-----|
| présentation | M. Raffarin promet 10 milliards sur cinq ans à M. Borloo..... Entretien avec M. Borloo | P 3 |
| volet emploi | UN NOUVEAU CONTRAT AVEC LES DEMANDEURS D'EMPLOI..... Création des « maisons de l'emploi » Réforme du dispositif de placement des chômeurs | P 4 |
| | L'EMPLOI DES JEUNES Accompagner 800 000 jeunes en difficulté vers l'emploi durable | |
| | L'INSERTION DES PLUS ELOIGNES DE L'EMPLOI Le contrat d'activité / Amélioration du RMA | P 5 |
| | LIBERER LA CREATION ECONOMIQUE | P 6 |
| volet logement | RATTRAPER LE RETARD DANS LE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL | P 7 |
| | MOBILISER LE PARC PRIVE | |
| | RENFORCER ACCUEIL ET HEBERGEMENT D'URGENCE | |
| volet égalité des chances | EGALITE ENTRE ENFANTS ET ADOLESCENTS | P 7 |
| | EGALITE ENTRE TERRITOIRES | P 8 |
| brèves | Dotation DSU | P 8 |
| | Calendrier futures lois | |

présentation

Le plan de cohésion sociale



(ASH- 02/07/04/04) Réf. : 1131- SPECIAL - 11-ASH
(Le Monde-25/06/04) Réf. : 1131 - SPECIAL - 21- LM
(Le Monde-30/06/04) Réf. : 1131 - SPECIAL - 21- LM
(Le Monde-01/07/04) Réf. : 1131 - SPECIAL - 21- LM

- Pour les 4 millions de personnes « oubliées de la République »
- «Le but de ce plan est d'agir simultanément sur tous les leviers qui contribueront à briser cet engrenage et à établir le cercle vertueux de la réussite et de la cohésion »
- Loi débattue au Parlement en octobre
- www.cohesionsociale.gouv.fr

M. Raffarin promet 10 milliards sur cinq ans à M. Borloo



Pour se repérer un peu sur le montage, ce qu'aurait pu être le montage et ce qu'il est. Avec des risques ? C'est à suivre.

- Présentation du plan de cohésion sociale en conseil des ministres le 30/06/04
- Il s'appuie sur une **loi de programmation pluriannuelle avec des objectifs sur 5 ans**

- Il avait été question d'un fonds spécifique mais cette idée a été abandonnée.
- Une loi pluriannuelle n'a pas la même valeur qu'une loi de finances. Ses engagements peuvent être remis en cause chaque année par le budget prévisionnel ou des gels et annulations de crédits.
- Le « dispositif de secours » pour sanctuariser le plan est donc cette loi de programmation garantie par la signature du premier ministre
- Pour chacun des 20 programmes de la loi une dizaine de lignes budgétaires correspondent aux engagements de l'Etat.
- Effort de 12.7 milliards d'euros pour la période 2005 – 2009.
- Rigueur budgétaire en 2004, un milliard d'euros de crédits en 2005, c'est l'arbitrage.
- Le ministre déclare qu'il « faut du temps pour que les mécanismes se mettent en route – notamment le contrat d'activité. Il est normal que l'on consomme peu de crédits budgétaires en 2005. L'important c'est 2006 et 2007 ».

Entretien avec M. Borloo



Bien, très bien cet entretien qui résume bien ce que vous lirez dans les pages suivantes.

- **L'ambition de votre plan ?** C'est la réponse du gouvernement à l'état de la société.
- En 15 ans on est passé de 400 000 à 1.2 million de RMistes
- Nombre supplémentaire annuel de familles surendettées de 90 000 à 165 000 pour un total actuel de 1 100 000
- Taux de chômage des jeunes de 15 à 22 %
- Dans les 700 ZUS (6 millions d'habitants), taux de chômage des moins de 25 ans de 25 à 55 %
- De 180 à 800 actes racistes par an

- Plus de 80 000 enfants entrent en 6^e sans maîtriser les savoirs fondamentaux
- Le nombre de logements indécents a doublé
- Liste d'attente pour l'accès au logement social a quadruplé
- **Plus d'ascenseur entre les différents groupes sociaux, le système est calcifié**
- **Difficultés auprès du gouvernement ?** Tout le monde connaît cette aggravation. Il a fallu combattre l'attentisme (la croissance résoudra tout), le scepticisme,
- **13 milliards d'euros, c'est suffisant ?** Ceux-là figurent directement sur les budgets dont j'ai la responsabilité. Il y a beaucoup d'autres moyens, dans chaque ministère concerné. Le coût exact du plan ne sera connu qu'à l'arrivée ; l'Etat et les collectivités bénéficieront alors des recettes induites par l'activité recréée.
- **Démarrage lent, 1 milliard en 2005 ?** Les 2 dispositifs les plus onéreux, apprentissage et contrat d'activité, ne peuvent monter en charge que lentement.
- **Contrat d'activité, secteur non marchand, le retour du traitement social du chômage ?** Notre marché du travail fonctionne de plus en plus mal. Des métiers sous tension, des secteurs en pénurie de main-d'œuvre, des entreprises qui ont recours aux étrangers et 4 millions de chômeurs. Ce contrat donnera une formation diplômante
- **Et les discriminations à l'embauche ?** Les grandes entreprises se sont engagées à se battre sur ce terrain et à recruter dans les bassins d'emploi où elles sont implantées. S'il n'y a pas de changement dans les deux ans, nous pourrions saisir le Parlement
- L'exemple sera donné par la fonction publique. Les emplois y seront obtenus par ces jeunes via l'apprentissage et pas le concours traditionnel.

[Retour Sommaire Général](#)

volet emploi

Voici le fameux retour du traitement social du chômage. Concerne une grande partie du public de prévention. A lire attentivement. A noter que nous ne sommes pas dans l'incantation, c'est chiffré ... en terme d'objectif en tout cas



UN NOUVEAU CONTRAT AVEC LES DEMANDEURS D'EMPLOI

La création des « maisons de l'emploi »

- Regrouper tous les services en un même lieu. L'éparpillement des acteurs rendant leur action peu lisibles, à la fois pour les chômeurs et les employeurs
- 300 seront créées (ou labellisées)
- Mieux anticiper les besoins des chômeurs
- Mettre davantage en relations chômeurs et entreprises.
- Lieux dédiés au traitement des chômeurs en très grande difficulté
- GIP regroupant tous les opérateurs publics et privés qui interviennent pour définir des formations et mettre en relation offre et demande
- Equipes de 50 personnes : agents des partenaires du GIP et agents des entreprises.
- Embauches nécessaires : 120 milliards en 2005

La réforme du dispositif de placement des chômeurs

- Création d'un dossier unique du demandeur d'emploi

- Durcissement des contrôles de la recherche effective d'emploi. Mais chômeur « accompagné de manière plus efficace par le service public de l'emploi ». « Sanctions jeunes et gradués », après une procédure contradictoire

L'EMPLOI DES JEUNES

- « Tous doivent pouvoir, sous des formes adaptées, retrouver le chemin de l'activité, aussi modeste soit-elle »

En 5 ans, 800 000 contrats de travail pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi

- « Accompagnement personnalisé et renforcé, pour une période d'un an, renouvelable jusqu'à l'accès définitif à l'emploi durable » . C'est le « contrat d'avenir »
- Avec un « référent » : missions locales, travailleurs sociaux des quartiers, seniors « expérimentés » dans le champ éducatif...
- **Allocation intermédiaire** pour les jeunes entre 2 contrats (pas de rupture de revenus)
- **Orientation vers les « métiers du plein emploi »**

Apprentissage : 350 000 à 360 000 jeunes

- Objectif 500 000 en 2009 (300 000 aujourd'hui)
- Objectif de 2 % d'apprentis pour les entreprises de plus de 100 salariés (incitations fiscales)
- Rapprocher la rémunération de celle des contrats de professionnalisation
- Aides logement et à la mobilité (européenne).
- Carte d'apprenti : mêmes avantages que les étudiants

- Ambition qu'un pourcentage significatif des diplômés des grandes écoles soit issu de l'apprentissage
- Rendre la taxe d'apprentissage plus transparente et mobiliser des recettes supplémentaires
- Modification des critères de péréquation : plus grande équité territoriale
- Les CFA devront mieux contrôler ce qui se passe sur le terrain

Vers l'emploi marchand : 350 000 jeunes

- Droit à la formation, truchement des contrats aidés : professionnalisation, jeunes en entreprise et Civis
- Pour les jeunes peu ou pas qualifiés vers secteurs qui ont du mal à recruter.
- Amélioration du contrat jeune en entreprise : Renforcement du droit à la formation et modulation de l'aide apportée par l'Etat (jusqu'à 300 € au lieu de 225 €)

Mixité sociale dans la Fonction Publique 120 000 jeunes par an à partir de 2006

- Mise en place de Parcours d'accès à la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat (PACTE)
- Nouvelle voie de recrutement : principe de la formation alternée.
- Jeunes issus de milieux défavorisés, avec un effort particulier pour les situations de « galère scolaire »
- Permettra la titularisation sans passer le concours pro ni être soumis à une sélection
- N'implique aucune augmentation de l'emploi public (départs à la retraite)
- Rémunération sur le même modèle que l'apprentissage. Et exonérations de charges comparables à celles consenties aux entreprises

[Retour Sommaire Général](#)

L'INSERTION DES PLUS ELOIGNES DE L'EMPLOI

Le contrat d'activité

En tout concerne potentiellement 1.5 million de personnes (en année pleine 250 000)

- Retour du traitement social du chômage.
- Ouvert aux titulaires de minima sociaux RMI et ASS (depuis 6 mois)
- Secteur non marchand : collectivité territoriale, entreprise d'insertion, association qui s'engage à fournir un tuteur au bénéficiaire (contre une aide financière)
- Durée d'activité hebdomadaire entre 26 et 35 h, répartie obligatoirement entre temps de travail et de formation
- Durée de 2 ans, prolongation d'1 an possible ; non renouvelable
- Temps de travail rémunéré au SMIC, droits sociaux identiques à ceux du CES
- Ouvre droit à une qualification, une VAE ou une attestation de compétence
- Dispositif géré par les communes, en liaison avec les départements (financement de l'accompagnement personnalisé)
- Montant du RMI ou de l'ASS versé à l'employeur par Département ou Etat. L'employeur paie la différence entre cette allocation et la rémunération basée sur le SMIC (aide forfaitaire et dégressive de l'Etat)
- *Accroissement des contrats aidés dans le secteur non marchand et indirectement diminution du nombre de CES / CEC*

Amélioration du RMA

- Droits à la protection sociale
- Ancienneté de 65 mois seulement dans le RMI pour en bénéficier

Développement de l'économie solidaire

- 4 000 nouveaux postes financés en 3 ans dans les entreprises d'insertion
- Aide spécifique structurelle (15 000 €) pour les chantiers d'insertion
- Dotation de l'Etat au Fonds départemental d'insertion « sensiblement accrue »

Lutte contre le chômage de longue durée

- Simplifier et rationaliser l'ensemble des contrats aidés susceptibles de bénéficier aux chômeurs de longue durée de plus de 26 ans
- **Un contrat aidé dans le secteur marchand :** succédera aux CIE, SIFE et SAE
- **Un contrat aidé dans le secteur non marchand :** remplacera les DCES / CEC
- Pour les 2 : exonération totale ou partielle des charges sociales et une prime pour l'employeur.
- Leur sera associée de manière plus systématique une action de formation qualifiante
- Volume des entrées au niveau de 2004 « une fois déduites les entrées » contrat d'activité

LIBERER LA CREATION ECONOMIQUE

Un nouveau pacte pour l'emploi

- Le ministère invite les partenaires sociaux à lancer une négociation interprofessionnelle
- Gestion sociale des restructurations
- L'emploi des seniors
- Règles régissant les relations individuelles et collectives de travail

- Santé et sécurité au travail / modernisation du financement des syndicats

Accélérer le développement des services aux particuliers

- **Objectif de 250 000 emplois en 5 ans**
- Simplifier les procédures d'agrément des entreprises

Encourager les chômeurs à créer leur entreprise

- Objectif : 100 000 créations d'emplois par des chômeurs sur 5 ans
- Renforcer l'accompagnement
- Faciliter l'accès au crédit
- L'Etat apportera une offre financière aux exclus du marché bancaire qui ont un projet crédible
- Augmenter dans certaines conditions la durée du dispositif d'aide aux chômeurs créateurs et repreneurs d'entreprise

Favoriser l'égalité professionnelle

- « Pour porter à 60 % le taux d'activité des femmes entre 15 et 64 ans, une mobilisation renforcée s'impose » (Objectif Lisbonne 2000)
- Aide au remplacement congé maternité pour les entreprises de moins de 50 salariés
- Souhait : favoriser la prise en charge des dépenses pour frais de garde liées à une action de formation et neutraliser la période du congé parental pour le bénéfice du DIF
- L'aide à la reprise d'activité des femmes (ARAF) « sera dynamisée »

[Retour Sommaire Général](#)

volet logement

La situation est catastrophique, nous avons traité des alertes toute l'année. Il y a beaucoup de choses dans cette page. A vous de juger. C'est très chiffré, comme pour l'emploi, c'est une bonne chose.



RATTRAPER LE RETARD DANS LE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL

80 millions supplémentaires pour le logement social en 2005, puis 120 millions jusqu'en 2009

Une convention de programmation

- Faire passer la production annuelle de logements sociaux de 80 000 (loi finances 04) à **120 000 habitations en 2009** (dont 20 000 en remplacement des démolitions)
- Etat et USH signeront une convention cadre. Crédits annuels de l'Etat sous forme d'enveloppe globale. Exonération foncière de 25 ans pour les logements de ce programme
- L'USH et les organismes HLM devront créer en priorité des logements pour les familles nombreuses et des maison-relais
- Chaque année, plusieurs milliers de HLM réservés pour les ménages hébergés à l'hôtel

Une nouvelle politique foncière et de financement

- « En cas de nécessité », mise en place d'établissements publics fonciers chargé de constituer des réserves et de fournir « à un coût maîtrisé » l'offre de terrains nécessaires

La prolongation du programme national de rénovation urbaine

MOBILISER LE PARC PRIVE

1. Remettre sur le marché 100 000 logements vacants
2. Conventionner 200 000 logements privés à « loyers maîtrisés » sur 5 ans, dont la moitié à usage social

Intervention de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat

- Créer tous les ans 40 000 logements à loyers maîtrisés. Objectif 2004 multiplié par 2.
- Le parc concerné bénéficiera d'une « garantie mutualisée des risques locatifs »

Statut de créance privilégiée pour les impayés

- Restaurer ainsi la confiance des propriétaires avec comme objectif de remettre sur le marché 100 000 logements vacants.
- Amélioration de la procédure d'injonction de payer
- Les logements vacants sans propriétaire connu devraient être affectés aux communes s'ils sont destinés à l'habitation.

La lutte contre l'habitat indigne

- Simplification des dispositifs de police administrative et les obligations de l'Etat et des communes clarifiées en cas de relogement

RENFORCER L'ACCUEIL ET L'HEBERGEMENT D'URGENCE

**77 millions en 2005, 97 en 2006
117 millions chaque année jusqu'en 2009**

L'accueil et l'hébergement

- 7 000 places créées en centres d'aide aux demandeurs d'asile (CADA) dont 3 000 sur des crédits affectés en 2004
- 1 300 en centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)
- 500 places d'urgence transformées en CHRS
- 100 000 places en tout (87 000 actuellement) + les 6000 du dispositif hivernal

Les maisons-relais

- 6 000 places d'ici à 2007
- L'aide de l'Etat passerait de 8 à 12 € par place

Priorité d'accès au logement social

- Les personnes hébergées en dispositif d'urgence seront dans la liste des publics prioritaires pour l'attribution de logements locatifs sociaux.
- On espère libérer ainsi 10 000 places dans le dispositif d'urgence

[Retour Sommaire Général](#)

volet égalité des chances

Cette « dernière couche » du plan, lisez-la attentivement, car c'est là que se voit le plus nettement à notre avis la « volonté d'ensemble ». C'est le retour non nommé de la discrimination positive et des débats qui vont avec. A chacun d'en juger.



ENTRE LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS

Accompagner les enfants « en fragilité »

- « Les quartiers défavorisés cumulent les handicaps (...) l'éducation des enfants y est beaucoup plus difficile »
- Création de 750 « équipes de réussite éducative » à l'initiative des chefs d'établissement, départements, CAF et Etat pour aider les enfants en grande difficulté dans 900 ZEP ou REP (7 000 écoles primaires)
- « Mobiliser autour de l'enfant et des parents tous les professionnels spécialistes de la petite enfance » : enseignants, travailleurs sociaux, psychologues, orthophonistes, etc.
- « Accompagnement collectif ou individuel des enfants et de leurs familles : soutien scolaire, écoute de l'enfant et activités récréatives »

Accompagner les collégiens en difficulté et rénover l'éducation prioritaire

- 150 « **plate-formes de réussite éducative** » : aide sociale, pédopsychiatrie
- « Donner un cadre et des repères »
- Une trentaine « **d'internats de réussite éducative** » pour « les collégiens repérés comme étant en grande difficulté. Enseignement et activités ludiques et culturelles »
- Des mesures contre la ghettoïsation de certains établissements scolaires « pourraient être examinées dans le cadre de la loi d'orientation pour l'école » et notamment la création de 150 **pôles d'excellence éducative** dans des collèges de quartiers difficiles

ENTRE LES TERRITOIRES

Restaurer le lien social

- « **La prévention et le traitement de l'exclusion n'ont pas fait de progrès notable** »
- Conclusion de « **chartes territoriales de cohésion sociales** »
- **Guichet unique d'accueil sur les droits sociaux** créé à titre expérimental dans chaque département
- **300 points écoute jeunes** supplémentaires en 3 ans
- Professionnalisation de la médiation
- Mise en place de la VAE « pour l'ensemble des diplômés du travail social d'ici à la fin 2005 »

Rénover l'accueil et l'intégration des populations immigrées

- Confirmation de la création de l'Agence nationale de l'accueil et des migrations : fonctions de l'OMI et du SSAE
- Généralisation du contrat d'accueil et d'intégration au 01/01/06. « Seul l'étranger ayant signé un contrat et satisfait à ses

engagements pourra obtenir une carte de résident de 10 ans »

- Elaboration d'un Programme régional d'insertion des populations immigrées dans toutes les régions : retracer l'ensemble de actions et financements
- Actualiser les missions (et financements) du FASILD : « lien nécessaire avec la politique de la ville »
- Création d'un observatoire statistique coordonnant les données sur les flux migratoires.

Lutter contre les discriminations

- Création de la Haute Autorité au 01/01/05.
- Proposition de rénover les outils juridiques de lutte contre le racisme : travail interministériel d'ici fin 2004. « par la création d'un délit autonome dans le code pénal, simplifier les règles procédurales applicables, permettre au ministère public de passer outre l'inaction de la partie civile et allonger la prescription à 3 ans »
- Le plan salue la « charge de la diversité » élaborée par des chefs d'entreprise. « si les démarches engagées ne progressaient pas dans les 2 ans, un débat serait engagé » au Parlement sur les moyens d'imposer la diversité du recrutement »

[Retour Sommaire Général](#)

A noter... et à suivre... en vrac

- **Augmentation de la dotation de solidarité urbaine (DSU) de 600 millions sur 5 ans**
- Meilleure répartition de cette dotation (renforcement des communes pauvres)
- Loi sur l'emploi : présentation à l'automne après consultation des partenaires sociaux
- Loi « **Habitat pour tous** », présentée en fin d'année